

Solier moquettiste **Nouvel arrêté du 4 mai 2017** relatif au titre professionnel de *solier moquettiste* enregistré au répertoire national des certifications professionnelles



NOUVELLES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ?

Le nouvel arrêté décrit les compétences nécessaires pour pouvoir prétendre au titre professionnel de *solier moquettiste*. Ces compétences, réunies dans deux blocs distincts, sont sanctionnées par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

Le titre professionnel de *solier moquettiste* est enregistré, pour cinq ans, au répertoire national des certifications professionnelles. Il intéresse les travaux neufs, et ceux de rénovation.

Pour quels destinataires ?

Maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, entreprises, soliers moquettistes.

Comment est enregistré ce titre professionnel ?

Dans la nomenclature des spécialités de formation (NSF), code 233s Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, sols plastiques.

Nomenclature des niveaux de formation : niveau V de qualification.

Fiche ROME, code F1609 - Solier-moquettiste ou solière-moquettiste.

Référence de ce nouveau référentiel

Arrêté du 4 mai 2017 (NOR : ETS1710462A) - JORF du 11 mai 2017



QUELS TRAVAUX DE POSE SONT CONCERNÉS ?

Le *solier moquettiste* réalise la pose de revêtements de sols souples de technicité courante, 1^{er} bloc, ou, de sols souples et muraux de technicité spécifique, 2^{ème} bloc.

Il met en œuvre, également, les primaires et ragréages.

Le 1^{er} bloc est commun à celui du certificat de compétence professionnelle du titre professionnel *peintre en bâtiment*.

Quelles sont les capacités de pose attestées ?

Dans le répertoire national des certifications professionnelles, il s'agit des capacités suivantes :

Pour le 1^{er} bloc, pose de revêtements de sol souples sans obstacle :

- PVC (polychlorure de vinyle) en dalles, PVC en lames, VER (vinyle expansé relief) et PVC U2 en lés,
- textile en dalles, textile aiguilleté et velours en lés.

Pour le 2^{ème} bloc, pose de revêtements de sol souples et muraux de technicité spécifique avec obstacles :

- textiles spécifiques tuftés, floqués au sol,
- en PVC et caoutchouc homogène et multicouche spécifiques U3 / U4 en lés,
- linoléum en lés,
- revêtements système douche plastique U4 P3.

Pour quels secteurs d'activités ?

Il s'agit essentiellement de celui des entreprises exerçant la pose de revêtements de sol, des magasins proposant la vente et la pose des revêtements de sol, des services d'entretien (organisme administratif ou sociétés spécialisées).



QUAND EST-ELLE APPLICABLE ?

À partir du 18 août 2017



POUR EN SAVOIR PLUS

Équivalence de titre pour les actuels titulaires d'un certificat de compétence professionnelle (CCP)

Titre professionnel <i>solier moquettiste</i>	
jusqu'au 17 août 2017 ⁽¹⁾	à partir du 18 août 2017
Poser des revêtements de sol souples de technicité courante	Réalisation de la pose de revêtements de sols souples de technicité courante, 1 ^{er} bloc
Poser des revêtements de sol souples de technicité spécifique	Aucune correspondance
Aucune correspondance	Réalisation de la pose de revêtements de sols souples et muraux de technicité spécifique, 2 ^{ème} bloc

⁽¹⁾ Arrêté modifié du 4 septembre 2003 (NOR : SOCF0311413A).

Qu'est le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ?

Le RNCP propose une information permanente sur les diplômes - les titres à finalité professionnelle, et les certificats de qualification, classés par domaine d'activité et par niveau.

Cette information est accessible à tous.

Qu'est un niveau V de qualification ?

Le niveau V de qualification correspond à un niveau de formation équivalant au CAP, au BEP ou au DNB.

Chaque niveau de qualification correspond à un niveau de formation requis pour un poste de travail.

Les autres niveaux de qualification sont :

Niveau VI, formation jusqu'à la scolarité obligatoire (16 ans)

Niveau V bis, formation d'une année au plus après le collège

Niveau IV, formation de niveau du bac, ou brevet de technicien ou brevet professionnel

Niveau III, formation de niveau bac + 2, BTS - DUT

Niveau I et II, formation de niveau \geq bac + 3

Et qu'en est-il de la fiche ROME F1609 ?

L'établissement public à caractère administratif pôle emploi identifie chaque métier à l'aide du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME).

Le répertoire utilise des fiches métiers, référencées de la façon suivante :

- Une lettre : une famille de métiers ; F pour la construction, le bâtiment et les travaux publics ;

- Deux premiers chiffres : le domaine professionnel ; 16 pour le second-œuvre.

Le métier est repéré par la lettre et les quatre chiffres ; F1609 est le numéro relatif à la pose de revêtements souples.

Et pour les certificats de compétences professionnelles ?

Le titre professionnel *solier moquettiste* repose sur deux blocs de compétences. Ils sont sanctionnés par des certificats de compétences professionnelles (CCP).

La procédure des CCP est décrite dans l'arrêté modifié du 22 décembre 2015 (NOR : ETS1530457A).

DIPLÔMES

BEP : brevet d'études professionnelles - **BTS** : brevet de technicien supérieur - **CAP** : certificat d'aptitude professionnelle

DNB : diplôme national du brevet (ancien brevet des collèges ou BEPC) - **DUT** : diplôme universitaire de technologie